

(¹)
(N° 244.)
--

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 MAI 1848.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de loi qui transfert à Fexhe-lez-Slins, le chef-lieu de la Justice-de-Paix, établi à Glons.

(Voir les Nos 24 et 274 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le Gouvernement a présenté un Projet de loi à l'effet de changer le siège de la justice de paix de l'ancien canton d'Hermalle, de la commune de Glons dans celle de Fexhe-lez-Slins.

Les motifs de ce changement sont, d'une part, la position plus centrale de cette dernière commune, et de l'autre, l'avantage d'être placée sur la principale route qui traverse le canton.

L'avis des autorités administratives et judiciaires sont entièrement favorables à ce changement dont votre Commission vous propose également l'adoption, à l'unanimité.

DUMON-DUMORTIER.

DINDAL.

Le Chevalier **WYNS.**

Le Vicomte **DESMANET DE BIESME**, Rapporteur.